

David Amiel présente le plan Douane 2030

2.7.2026 - David Amiel | DGCCRF

David Amiel, ministre de l'Action et des Comptes publics, présente le plan Douane 2030.

David Amiel, ministre de l'Action et des Comptes publics, et Florian Colas, Directeur général des douanes et des droits indirects ont présenté à Bercy le plan Douane 2030 ce jeudi 2 juillet. Elaboré suite à la demande du Président de la République en janvier dernier, ce plan doit permettre d'adapter les moyens de la Douane française aux bouleversements de la mondialisation et aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité nationale, à commencer par le narcotrafic.

Structuré autour de 30 chantiers, ce plan prévoit le renforcement inédit des capacités opérationnelles, technologiques et humaines de la Douane française. 25 scanners fixes et mobiles supplémentaires seront ainsi déployés sur l'ensemble du territoire entre 2027 et 2030, soit un doublement du nombre de scanners utilisés par la Douane. Le volume d'images collectées doublera d'ici 2027 et quadruplera à l'horizon 2030.

D'ici 2030 le plan prévoit un renforcement des effectifs, inédit depuis dix ans, matérialisant la priorité conférée par le Gouvernement à la douane dans un contexte budgétaire contraint.

Massification des flux commerciaux, explosion du e-commerce, intensification du narcotrafic, sophistication croissante des organisations criminelles, tensions commerciales et vulnérabilités économiques : à l'image des autres pays d'Europe, la France doit renforcer durablement ses moyens d'action et de protection.

Dans ce contexte, la Douane française, administration de la frontière, occupe une place stratégique. Elle constitue à la fois la première ligne de défense face aux trafics internationaux et le premier rempart de la souveraineté économique et de la protection des Français. Présente dans les ports, les aéroports, sur les grands axes routiers, aux frontières et dans les plateformes logistiques, elle agit quotidiennement contre des organisations criminelles toujours plus structurées.

Les résultats obtenus par ses agents en 2025 témoignent de l'ampleur de cette mobilisation : plus de 108 tonnes de stupéfiants saisis dont 31 tonnes de cocaïne, près de 548 tonnes de tabac de contrebande, mais aussi 20,22 millions d'articles de contrefaçon retirés du marché et plus de 534 millions d'euros d'avoir criminels saisis ou identifiés.

Néanmoins la croissance des menaces, et notamment du narcotrafic, exige un changement d'échelle : c'est tout l'objet du plan Douane 2030.

À l'instar des annonces récentes effectuées pour le port de Marseille en mars puis pour le port de Dunkerque en mai, le plan prévoit notamment le déploiement de 25 scanners fixes et mobiles supplémentaires sur l'ensemble du territoire afin de doubler les capacités de contrôle dès 2027 et de quadrupler le volume d'images collectées à l'horizon 2030. Cet effort de collecte sera accompagné d'un recours généralisé à l'intelligence artificielle et à l'exploitation massive de la donnée.

Parmi les autres mesures, le plan prévoit également la création de 42 pôles régionaux d'investigation spécialisés dans le renseignement et les enquêtes, le renforcement des capacités de ciblage et d'investigation, la modernisation des moyens d'action en mer et sur les grands axes de

circulation, ainsi qu'une dématérialisation complète des procédures douanières à l'horizon 2030.

À travers les 30 chantiers détaillés dans le plan Douane 2030, le Gouvernement engage ainsi une transformation profonde de la Douane afin de lui permettre de reprendre l'avantage sur les fraudeurs et les criminels, tout en affirmant pleinement son rôle stratégique en matière de défense économique de la Nation.

« Face au dérèglement de la mondialisation et à la menace du narcotrafic, l'Etat doit répondre présent. Avec ce plan nous entrons dans un nouvel âge de la Douane : plus forte et plus moderne pour protéger les Français, défendre notre économie et garantir l'intégrité de nos frontières. Le Plan Douane 2030 est une véritable arme au bénéfice de l'expertise, de l'engagement et de l'expérience déjà largement reconnue des douanières et des douaniers français ». David Amiel, ministre de l'Action et des Comptes publics

POUR ALLER PLUS LOIN

- Album photos : Ici
- Vidéo : Ici
- Lien vers le dossier de presse Douane 2030 : Ici

Contacts presse:

Cabinet de David Amiel : 01 53 18 45 44/37 - presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr

Bureau de presse de Bercy : 01 53 18 33 80 - presse.bercy@finances.gouv.fr

<https://presse.economie.gouv.fr/david-amiel-presente-le-plan-douane-2030>